



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2020-540

Objet : Route de Sainte Marie

Circulation alternée (par panneaux B15/C18)

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 12 octobre 2020 présentée par l'entreprise AXIANS – Cegelec Ouest Telecom – 117 Avenue Gros Malhon 35000 Rennes, pour permettre la réalisation de tranchée pour la pose de fourreaux Télécoms,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a eu lieu, Route de Sainte Marie (à hauteur du hameau « Le Rozé »), d'alterner la circulation (par panneaux B15/C18), du lundi 26 octobre 2020 au vendredi 6 novembre 2020,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, Route de Sainte Marie (à hauteur du hameau « Le Rozé »), d'alterner la circulation (par panneaux B15/C18), du lundi 26 octobre 2020 au vendredi 6 novembre 2020.

ARTICLE 2 : L'entreprise AXIANS sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : L'entreprise AXIANS devra respecter les préconisations indiquées dans le protocole national de déconfinement pour les entreprises afin d'assurer la santé et la sécurité des salariés.

ARTICLE 4 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 12 octobre 2020

Pour le Maire,
André Croguennec
Le Conseiller Municipal Délégué
À l'Occupation de l'Espace Public

